



# ASFS Programme de Formation



## Cours: Renforcement statique lamelles en fibre de carbone

### Contenu/objectifs du cours

Les collaborateurs de chantier expérimentés apprennent à appliquer un renforcement statique dans les règles de l'art. Ce faisant, ils sont sensibilisés aux conditions climatiques, connaissent les exigences de l'assurance qualité et de la sécurité au travail.

Les cadres comprennent la fonction du renforcement statique et son application. Ils connaissent les bases de la tarification, sont formés à l'AVOR et connaissent l'assurance qualité et les normes SIA correspondantes.

### Groupe ciblé

Des collaborateurs de chantier confirmés avec des connaissances suffisantes en allemand et l'intérêt d'apprendre quelque chose de nouveau ou qui sont déjà actifs dans le domaine des renforcements statiques.

Les cadres qui travaillent depuis peu dans le domaine des renforcements statiques ou qui ont déjà une première expérience dans ce domaine.

### Conditions requises

Bonne connaissance de l'allemand à l'oral et à l'écrit. Bonne capacité d'apprentissage.

### Attestation

Chaque participant reçoit une attestation et peut, s'il le souhaite, faire inscrire le cours dans le certificat de formation.

### Lieu de formation/ Durée du cours

Centre de formation ASFS, Bellach / 1 Jour ouvrable

### Date des cours

Les dates sont disponibles sur le site web

Le cours sera organisé si le nombre d'inscriptions est suffisant (4 participants).

Si un cours n'est pas affiché, vous avez la possibilité de vous inscrire par e-mail ([info@svbs.ch](mailto:info@svbs.ch)), nous vous communiquerons les dates de cours possibles.

### Coûts

Membres ASFS CHF 580.- HT

AVV-Supplément pour les non-membres CHF 202.- HT

Les informations relatives **aux frais supplémentaires et à l'indemnisation du Fonds paritaire** figurent dans le document « Informations générales et conditions de cours ».



# ASFS Programme de Formation



## Inscription

Inscription directement sur le site web.

Dès que la formation est confirmée, vous recevez une facture qui doit être réglée au plus tard 5 jours avant le début du cours.

Si la formation n'a pas lieu ou si elle a lieu à une autre date, nous prendrons contact avec vous. Si vous ne pouvez pas suivre la formation à la nouvelle date proposée, nous vous rembourserons le montant déjà versé.

## Annulation

L'annulation d'un cours entraîne des frais administratifs.

La règle suivante s'applique :

- jusqu'à 14 jours avant le début du cours, 25% des coûts du cours sont facturés
- 5-13 jours avant le début du cours, 50%.
- 0-4 jours avant le début du cours et ou en cas de non-présentation, 100%.

Toute annulation doit **obligatoirement** être faite par écrit, par mail ou par courrier.

L'entreprise a la possibilité d'inscrire gratuitement un participant de remplacement. Les absences pour cause d'accident ou de maladie doivent être discutées avec l'ASFS et seront prises en compte individuellement.